



avenue de la Porallée 40  
4920 Remouchamps  
tél.: 04 246 74 20

Remouchamps, le 18 août 2021

Madame, Monsieur, chers Parents, cher(e)s Elèves,

Ces mois d'été que nous espérions ressourçants après une longue période difficile ont malheureusement été douloureux et dévastateurs pour la région et pour beaucoup d'entre nous.

Les élèves ayant des examens de seconde session ou des travaux de vacances ont déjà été contactés pour voir comment nous pouvions palier les pertes scolaires dues aux inondations. Si vous êtes dans le cas, n'hésitez pas à nous contacter au 04 246 74 20 ou via l'adresse [eleves.st.raphael@gmail.com](mailto:eleves.st.raphael@gmail.com)

Dès la rentrée, pour l'ensemble des élèves, nous serons particulièrement attentifs aux situations difficiles et ferons le point avec chacun(e) pour qu'il puisse démarrer l'année scolaire de manière confortable et sereine, avec le matériel nécessaire.

Les consignes sanitaires pour la reprise viennent d'être précisées par une circulaire :

- retour en présentiel à 100 % pour tout-le-monde ;
- port du masque obligatoire dans les bâtiments jusqu'à ce que chacun soit assis à son banc ;
- stages et activités extra-muros d'une ou plusieurs journées autorisés ;
- cantine ouverte et repas en groupe-classe dans le réfectoire ;
- cours d'éducation physique dans le respect des protocoles du secteur ;
- vigilance sur l'aération régulière des locaux ;
- hygiène des mains renforcée.

Toutes ces consignes seront rappelées et détaillées lors de l'accueil des élèves.

Afin que vous puissiez préparer au mieux la rentrée scolaire, nous vous envoyons déjà les derniers renseignements pratiques :

**Les deuxièmes sessions ainsi que la remise des travaux de vacances ont lieu les lundi 30 et mardi 31 août**, aux heures indiquées dans les documents reçus dans le bulletin de juin. Les résultats vous seront communiqués par téléphone le mercredi 1<sup>er</sup> septembre après les délibérations.

**Le jeudi 2 septembre à 8h25 :**

**Rentrée pour les élèves de 2CT et toutes les 3<sup>èmes</sup>. Fin des cours à 11 h 45.**

Les précisions concernant les fournitures scolaires nécessaires sont données par les professeurs en début d'année. Pour la rentrée, une farde avec intercalaires, un plumier complet et des feuilles quadrillées suffisent.

**Le vendredi 3 septembre à 8 h 25 :** rentrée générale

Les cours reprennent pour **toutes les classes et se terminent selon l'horaire normal (15h30 ou 16h20)**. Il faut donc prévoir le matériel (farde, plumier, feuilles) pour démarrer les cours.

A noter : pour les élèves de 5<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> année, les sorties ne seront pas autorisées tant que les cartes de sortie n'auront pas été distribuées (il faut compter une semaine).

Par ailleurs, la cantine ouvrira le lundi 6 septembre. **Chacun doit donc impérativement prévoir son pique-nique pour le vendredi 3 septembre.**

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2019, les frais scolaires sont individualisés. Ainsi, pour les sorties, le paiement se fait en deux temps : d'abord un acompte, ensuite le solde, calculé sur base des frais réels. Pour information, vous trouverez joints à cette lettre les frais de l'année scolaire 2020-21. Pour l'année scolaire 2021-22, ces frais seront systématiquement recalculés et adaptés à la situation de chaque élève.

Dans un premier temps, nous vous demandons de verser uniquement sur le compte, pour le vendredi 3 septembre :

**Centre scolaire Don Bosco BE48 3400 9403 0727**

la somme de **60 €** (en indiquant le nom de votre enfant et sa classe). Cette somme est un acompte sur les frais de photocopies mises à disposition de votre enfant.

Nous vous demanderons de **payer par virement** les frais concernant les **manuels et cahiers** scolaires, ainsi que ceux concernant les sorties et voyages scolaires.

Pour les frais facultatifs de **tenue de travail et d'équipement**, ainsi que pour les **photos** scolaires, nous vous demanderons de vous acquitter de ces frais **via la carte Accès-cible uniquement**.

Celle-ci est également le **seul moyen de paiement pour la cantine de midi**.

Vous pouvez accéder au portail Accès-cible à l'adresse [www.e-portail.be](http://www.e-portail.be) ou via notre site internet [www.saint-raphael.be](http://www.saint-raphael.be). Pour nos nouveaux élèves, les cartes avec les codes de licence seront distribuées à la rentrée.

Afin de gérer au mieux les **absences**, nous avons mis en place **une ligne directe** qui vous permet de **prévenir l'éducateur responsable le matin du jour d'absence de votre enfant en téléphonant au 04 246 74 29**.

Pour des raisons de sécurité pour nos élèves et de fluidité de trafic aux heures de pointe, nous vous demandons de **déposer votre enfant à l'arrière de l'école (près du Hubo)**.

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2019, un décret permet à tout élève qui présente **des besoins spécifiques** de bénéficier d'**aménagement raisonnables** matériels, organisationnels ou pédagogiques appropriés. Le législateur prévoit que, pour bénéficier de ces aménagements raisonnables, un **diagnostic de moins d'un an** (au moment où la demande est introduite pour la 1<sup>ère</sup> fois auprès d'un établissement scolaire) est obligatoire. Si votre enfant est concerné, veuillez prendre contact avec la direction afin de se concerter pour établir les aménagements raisonnables.

En vous remerciant pour la confiance nouvelle ou renouvelée que vous mettez dans notre établissement, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, chers Parents, cher(e)s Elèves, en notre dévouement aux jeunes qui nous sont confiés.

Anne-Marie CHARON  
Directrice adjointe

Quentin WILLEMS  
Directeur